03 janvier 2023

ARGELES-GAZOST 65400

Fiche de poste : Gardien OUROUT

Employé d'entretien, de gardiennage et petits travaux

Mise à disposition d'un Logement de Fonction, 4 chambres ; peut être meublé en partie ; parking privatif.

- Situé centre ville : 13 Rue de Roquette-Buisson 65400 Argelès-Gazost.
- Pour info, valeur locative du logement env. 700 Euros/mois.
- Rémunération nette à négocier, voir également les dispositions complémentaires ci -dessous.
- Un potager est également mis à disposition.
- Véhicule de fonction

Seront à la charge du salarié les consommations de gaz, d'électricité et l'assurance du logement.

Les tâches à accomplir dans le cadre des fonctions sont les suivantes :

- 1. Le gardiennage qui se matérialise par l'habitation sur place dans le logement fourni, comprendra notamment :
- La mise en œuvre des mesures de sécurité comme la mise en route et la vérification du fonctionnement de la télésurveillance.
- La vérification par grand froid du bon fonctionnement de la chaudière du château (en position hors gel), la vidange du château en hiver.
- La fermeture à clés du portillon d'entrée.
- La mise en route du chauffage et l'ouverture de la maison avant l'arrivée de l'employeur, à convenir avec ce dernier.
- 2. L'Entretien comprendra les travaux courants jugés utiles dans une propriété. A titre indicatif, mais non limitatif, sont cités en particulier les travaux suivants :
- Le nettoyage et le passage de désherbant dans les allées du parc et la terrasse.
- Le nettoyage du parc en général, des rigoles et canalisations d'écoulement d'eau, le ramassage des feuilles tombées, la taille des haies et arbustes d'ornement.
- L'entretien des fleurs d'ornement dans les bacs (arrosage en particulier).
- Pendant les périodes de chaleur et en l'absence de l'employeur, la mise en route de l'arrosage automatique.
- La tonte des pelouses.
- L'entretien des murs de clôture du parc ; en particulier veiller à ce qu'aucun affichage ne soit fait sur ceux-ci.
- La mise dans la rue des poubelles lorsque le château est habité.
- Le nettoyage, au moins annuel, des chenaux d'écoulement des eaux pluviales du château.
- L'ouverture et la fermeture de la piscine, son entretien pendant les périodes d'absence estivale de l'employeur.
- S'occuper du chien de garde et lui donner à manger, pendant les périodes d'absence de l'employeur.

Dispositions complémentaires hors contrat :

Prime de 200 Euros par mois.

Prise en charge de l'eau courante, coût : 300 Euros environ/an.

Prise en charge de l'entretien de la chaudière du logement de fonction coût : 120 Euros /an.

Prise en charge de la taxe sur les ordures ménagères coût : 115 Euros/an.

Des travaux supplémentaires pourront être effectués par accord entre les deux parties et rémunérés à part au taux de 12 euros ou 15 euros de l'heure en fonction de leur nature.

Si le gardien vient chercher l'Employeur avec son véhicule, une indemnité d'essence sera versée : 10 Euros pour la gare de Lourdes ou 15 Euros pour l'aéroport de Lourdes.

Un renfort est pris l'été pour les travaux de désherbage et d'entretien des massifs.

Le titulaire du poste prendra ses congés annuels en accord avec l'employeur pour que ce dernier soit présent pour assurer un relais.

Contact :

ADC (ER) Raymond CARRION 06 11 94 41 84